



Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 25 février 2022

(Cette réunion s'est tenue en visio le vendredi 25 février 2022 de 14 h à 20 h)

Etaient présent.e.s :

*Mmes BAJOLLET, CARLIER, LEGA, NOEL, VEROLA, VIGUIE
MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, GRIGNON, LE BOT,
MARAUX, POGGI, ROBERT, SCHMITT, STEPHANT, THEARD, VAISSIERE*

Y participaient :

*M. Xavier GRANDE, Directeur administratif et financier
M. Patrice RODRIGUEZ Directeur Technique National*

Excusés :

*M. Loïc FUENTES
M. Jean-Pierre IANNARELLI*

I. INTERVENTION DU PRESIDENT

Michel LEBOT, Président, remercie les membres présents. L'ordre du jour est chargé et a pour objet principal de faire un dernier point sur l'organisation du Congrès prévu le samedi 26 février 2022 en visio.

La Direction Technique Nationale, sous la direction de Patrice RODRIGUEZ, prépare avec beaucoup d'attention le contrat de délégation ainsi que le contrat d'engagement républicain (qui devra être signé par tous nos clubs ainsi que nos organes déconcentrés) en vue de leur signature prochaine avec notre ministère de tutelle. C'est tout à fait nouveau pour notre fédération et nous faisons partie des fédérations les plus avancées sur ce contrat de délégation. Ce contrat confirme que nous aurons plus de devoirs et d'obligations à l'avenir. Nous allons faire le maximum pour obtenir un poste de DTN adjoint indispensable à la mise en œuvre de nos projets. La PPL « démocratiser le Sport en France » a été définitivement adoptée ce jeudi, les mesures prévues par la loi impacteront à terme le fonctionnement de nos instances. La simplification de la règle pour le certificat médical, la parité homme/femme dès 2024 au niveau du CODIR de la fédération (2028 pour les comités régionaux), la limitation des mandats des président(e)s de fédérations, le vote des clubs renforcé (pour nous ce sera une nouveauté) à hauteur de 50 % du collège électoral, l'obligation de faire siéger les représentants de sportifs de haut niveau, des entraîneurs et des arbitres dans les instances dirigeantes des fédérations sportives, autant de points qu'il conviendra de mettra en œuvre dans un laps de temps restreint. Même si nous sommes en attente des décrets d'application, nul doute que le travail ne manquera pas pour mener à bien ces réformes structurelles.

Nous avons du travail à la Fédération, mais le contrat de délégation et la mise en œuvre de la PPL sont une charge de travail supplémentaire qui se rajoute et qu'il nous faudra absorber.

La Pétanque et le Jeu Provençal ont toute leur place au sein du mouvement sportif français, mais il nous faudra convaincre tous ceux qui pensent encore aujourd'hui que la pétanque est un loisir plus qu'un sport.

Merci pour votre investissement au service de nos disciplines sportives.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR

Le compte-rendu du dernier comité directeur en date du 14 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

- Modification de l'excédent 2021 :

Pour donner suite à notre dernière réunion de début janvier en tenant compte de la proposition de la modification de notre excédent comptable 2021 que je vous fais parvenir. Voici les explications : Lors du Conseil d'Administration de la SAOS du mercredi 26 janvier, une décision a été prise concernant la prise en compte du travail effectué par les salariés de la FFPJP (Kevin, Xavier et Christy). Le CA a approuvé à l'unanimité la prise en charge financière résultant de la mise à disposition par la FFPJP de Christy, Kevin et Xavier au profit de la Société, à hauteur respectivement de 25 % pour Christy et 10 % pour Kevin et Xavier, pour l'année 2021 et les années suivantes. Le montant de la prise en charge s'élève pour 2021 à la somme de 26 939.15 €. Nous conservons notre budget 2022 comme il a été préparé par la Commission des finances et validé par le Codir. Après réflexion sur cette somme excédentaire que nous présenterons au Congrès le 26 février, il nous a semblé opportun de procéder à une augmentation de nos fonds dédiés ou provisions prévus pour nos prochaines années. Suite au retour positif des avis de Corine (Présidente de la Commission des finances), Fabienne (Trésorière Adjointe), Michel notre Président et Xavier notre directeur administratif et financier, nous vous proposons de réduire notre excédent de **100 000 €** de la manière suivante :

- Augmentation du fonds dédié « Plan de relance » de **60 000 €**, notamment pour les licences 2022 puisque nous avons prévu 250 000 licenciés mais la saison 2022 débute avec pratiquement 2 mois de retard). Le plan de relance reste la priorité majeure car seule cette dernière permettra de maintenir les activités si le niveau de licence n'est pas à l'attendu.

- Augmentation du fonds dédié du Centre National Michel DESBOIS de **40 000 €**.

Nous présenterons ainsi un excédent 2021 à hauteur de **67 700.84 €**. Le Codir valide la proposition de modification des excédents 2021.

- Acompte sur licences 2022 :

« Avant la pandémie, concernant l'acompte sur les licences, nous demandions fin Mars 70 % sur les licences et 50 % sur les mutations, nous intégrions les tours de Zone de la Coupe de France de l'année précédente pour que vous puissiez rembourser au plus vite les clubs concernés. Pour cette année 2022, le comité directeur souhaite encore adapter la demande d'acompte à l'avantage des comités.

Au vu des résultats actuels de la reprise des licences 2022, et nous l'espérons tous de la reprise des activités, La FFPJP ne demandera cette année que 50% d'acompte, sur la base des licences 2021, et nous intégrerons le remboursement des tours de zones de la Coupe de France 2021/2022. L'acompte sera préparé sur la seconde Quinzaine de Mars, pour un paiement avant le 30/04/2022.

Concernant les mutations, nous procéderons à la facturation lors de la fiche financière de fin d'année.

Vos fiches financières vous parviendront pour le 15 Octobre 2022 (avec un arrêt des états GESLICO au 29/09/2022), le règlement sera à effectuer avant le 15 Novembre 2022. »

- Demandes d'aides diverses à la suite de la crise sanitaire de début d'année 2022 :

- Demande du CD 90 Territoire de Belfort :

Suite à l'annulation du Congrès de Belfort en présentiel de début janvier, le Comité d'organisation du Territoire de Belfort nous a transmis un relevé des dépenses à leur charge. Afin d'étudier cette demande d'aide dans le cadre de notre fonds de solidarité, il a été acté la programmation d'une réunion en visioconférence entre les élus fédéraux et les responsables du CD 90. Un retour et une proposition sera prévue au prochain comité directeur de Mars.

- Demande du CD 95 Val d'Oise :

Demande d'aide financière suite à l'annulation Congrès de BELFORT. Une demande du Président du CD 95 suite à une facture hôtelière non remboursée suite à réservation sur Booking à l'Hôtel Best Western à BELFORT. Après avoir pris contact avec l'hôtel, le trésorier apportera une réponse au président en lui demandant d'insister pour obtenir le remboursement de la facture (des comités ont obtenu un remboursement dans le même hôtel).

- Problème de facturation avec PPF (convention) :

Suite à la réception de la note des frais des arbitres et du délégué lors de la Finale PPF à Vaujany, il a été constaté des montants élevés au niveau de l'hébergement et des repas. Il est nécessaire de reprendre contact avec les organisateurs afin de bien définir les tarifs et également de reprendre la convention entre la FFPJP et PPF.

- Pré-réservations Congrès d'EVIAN 2022 effectuées auprès de l'Office du Tourisme :

Suite à un entretien téléphonique avec Mr GRIMBERT, Directeur de l'Office du Tourisme, concernant notre réservation pour le Congrès d'EVIAN, la FFPJP a validé la réservation de 50 chambres dans 3 hôtels à proximité du lieu du Congrès. Pour ce qui est de l'acompte, nous le réglerons par virement au mois de septembre 2022, mois durant lequel nous nous recontacterons pour affiner nos réservations

- Etat des licences 2022 au 24 février :

231 973 licences soit 94 % de l'effectif 2021, pour les clubs, 5 312 clubs affiliés en 2022, soit 94 % également de l'effectif 2022. Merci à Didier pour son travail hebdomadaire sur nos effectifs.

- Inauguration du boulodrome de Douai :

L'Agglomération de Douai (Douaisis Agglo) prend en charge les joueuses et joueurs invités ainsi que les frais du Président de la FFPJP.

IV. DTN (Patrice RODRIGUEZ)

Patrice RODRIGUEZ est intervenu sur les thèmes suivants :

- Contrat de délégation : écriture, proposition et validation démocratique avant le 15 mars
- Bilan des productions séminaires du séminaire de Lyon fin mars
- Recrutement d'un poste de secrétariat à la DTN (fiche de poste, appel à candidature et recrutement pour avril)

Le stage de sélection (espoirs et jeunes masculins et féminin) organisé à Tours s'est bien déroulé.

V. DESIGNATION COMPETITIONS A VENIR : INTERNATIONAUX

- Championnats de France 2022 : tous les délégués ont été désignés
- Masters 2022 : il manque quelques délégués
- Supra et internationaux : Laurent VAISSIERE va renvoyer le calendrier afin que les membres du comité directeur se positionnent

VI. CHAMPIONNATS DE FRANCE (PROJETS EN COURS)

- CDF Tir de précision

- Sur proposition du groupe de travail, le comité directeur valide le changement de date du CDF de Tir de Précision. Il débutera le vendredi situé entre le championnat de France Triplettes Vétérans et le championnat de France Triplettes seniors Promotions. Il se terminera le samedi voire le dimanche, en parallèle du championnat promotion.

- L'année paire (2022) permettra aux clubs d'effectuer leur qualification en fonction des quotas qui seront attribués par le comité départemental selon leurs propres critères (nombre de licenciés, résultats, etc.).

- Le championnat de France de Tir de Précision sera ouvert à tous(tes) les licencié.e.s quelle que soit leur classification.

Des propositions complémentaires seront faites au prochain comité directeur.

- Championnat de France mixte :

- Championnat départemental : dernier week-end de mars
- Championnat régional : date à trouver

- Championnat de France Provençal vétérans (2024) : non retenu, le comité directeur souhaite d'abord la réussite de la Coupe de France Jeu Provençal
- Coupe de France des clubs Jeu Provençal : proposition approuvée
- Promotion du Jeu Provençal sur le plan Européen : cette action a été traitée en commission Jeu Provençal. Le Président de la CEP a découvert le Jeu Provençal et souhaite qu'il y ait une démonstration devant les présidents de fédérations européennes. Cette démonstration sera organisée à l'occasion du Congrès CEP à la date du 9 avril en présence de joueurs français de haut niveau en jeu provençal. Les frais de déplacements seront pris en charge par la FFPJP. L'hôtellerie et la restauration seront pris en charge par la CEP. *Les frais sont imputables en majorité à la FFPJP parce que c'est nous qui demandons la promotion du JP en Europe.*

VII. POINT CNA ET PNA

Le comité directeur de la FFPJP adopte les points suivants :

- Nouvel organigramme de la CNA
- Résultat des candidats à l'examen d'arbitre national soit 7 admissibles et 2 refusés

VIII. CONGRES : REPONSE AUX QUESTIONS ECRITES

Dans le cadre du congrès, Mireille NOEL, secrétaire générale, répondra aux questions écrites.

IX. COURRIERS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président insiste sur le fait qu'il faut être réactif (à tous les échelons) pour répondre rapidement aux enquêtes et aux requêtes.

Le Président souhaite attirer l'attention de tous sur les modalités qui permettent de saisir la Fédération.

Trop souvent, les personnes (licenciés ou présidents de clubs) appellent directement le siège alors que s'ils passaient par leur CD ou CR, ils auraient une réponse à leur questionnement.

Aussi il rappelle que la saisine de la FFPJP doit suivre le principe réglementaire de la voie hiérarchique et qu'en tout état de cause si tel n'est pas le cas, les demandes sont renvoyées vers les Comités Départementaux et/ou les Comités Régionaux.

Pour rappel :

- La saisine se fait par : soit la voie électronique (adresse SVE), soit auprès de la FFPJP (siège) ou du Président.

Les courriers ou mails sont à adresser à la FFPJP en suivant la voie hiérarchique, c'est-à-dire qu'il porte la mention FFPJP sous couvert du CD ou du CR, ces derniers contresignant et transmettant pour réponse. Les courriers ne peuvent être bloqués.

- Toute saisine conforme doit produire une réponse écrite (mail ou courrier) dans un délai raisonnable.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.
Mireille NOEL

Handwritten signature of Mireille NOEL in black ink, featuring a large, stylized 'N' and a long horizontal stroke.

Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT

Handwritten signature of Michel LE BOT in black ink, consisting of a large, stylized 'L' and 'B' with a horizontal stroke.